



Un drame sans cesse rejoué



Entendu lors d'une présentation du nouveau Plan d'études (le premier Plan d'études romand!) dans un établissement scolaire: «Au moins comme ça vous l'aurez ouvert; y a quand même deux-trois choses intéressantes dedans.» Texto. Face au constat désespérément immuable de l'inanité des présentations «officielles», oserons-nous proposer aux services compétents un concept révolutionnaire à même d'emporter dès le début du processus l'adhésion de ce corps réputé mauvais public bien qu'enseignant? A force d'admettre que «le changement engendre de la résistance», on ne se questionne plus guère sur les moyens de contourner la difficulté et l'on fait très mal semblant d'y croire... Aurons-nous l'outrecuidance de proposer aux personnes qui nous concoctent ces séances, de simplement considérer les enseignants comme... des enseignants?

(sl)

Volcanique

Par les temps qui courent, il vaut la peine de s'informer correctement sur les éruptions volcaniques intempêtes et scandinaves si l'on souhaite partir en vacances... Rappelez-vous: l'année dernière, des collègues s'étaient trouvés dans l'impossibilité de reprendre leur travail, bloqués qu'ils furent dans des aéroports qu'ils ne demandaient pourtant qu'à quitter pour retrouver leurs élèves. Ils avaient ensuite été sanctionnés d'une retenue de salaire (parfois jusqu'à un tiers du mois, annoncée fin juin sans autre forme de procès...) au titre de «congé de convenance personnelle»¹. Outre que le terme est de toute évidence impropre à décrire la situation vécue par nos collègues, il reflétait par contre très bien l'estime en laquelle nous tient le service des ressources humaines, ainsi que sa capacité à prendre en compte les particularités des professions enseignantes... Il fut alors proposé aux collègues malchanceux de compenser les heures non travaillées. Mais l'on cherche aujourd'hui encore une façon d'ajouter des heures à un horaire à 100%... Sauf à convoquer les élèves durant leurs vacances!

(sl)

¹ La pilule passe encore moins bien quand on se rappelle que les enseignants neuchâtelois assument eux-mêmes le coût de leur remplacement, par des cotisations dont nous attendons encore la justification.

Bac à sable II – Le retour

Les dénégations et justifications du chef du gouvernement cantonal à propos du brunch offert par son équipe aux personnes qui voteront «comme il faut» le 19 juin nous laissent un tantisot songeurs...

Pour des personnes qui comme nous tentent d'éduquer les «petits d'hommes» qui leur sont confiés notamment par le «développement du sens de la responsabilité à l'égard de soi-même, d'autrui et de l'environnement, de la solidarité, de la tolérance et de l'esprit de coopération»², il est particulièrement pénible (un peu lourd, pour tout dire...) d'entendre ceux qui nous gouvernent proférer des informations et des contre-informations, des rectificatifs et des compléments de mensonge à longueur de communiqués. Tiens, mais au fait! La secrétaire générale du Département de l'éducation, de la culture et des sports (DECS), lorsqu'elle (n')était encore (que) présidente du PLR, n' enjoignait-elle pas l'ensemble de la «classe politique» à se montrer plus digne pour ne pas donner à la population l'image d'un «bac à sable»³? Attention! L'image ne convient pas du tout. Dans un véritable bac à sable, les occupants apprennent à se prêter leurs jouets, eux... (sl)

² Déclaration relative aux finalités et objectifs de l'Ecole publique. CIP, 2003.

³ L'Express-impartial du 27 novembre 2009.

Si quelqu'un les a comprises, c'est qu'on les lui a mal expliquées

Les directives sur les activités aquatiques récemment adressées à tous les enseignants par le Service de l'enseignement obligatoire (SEO) laissent augurer d'un monde qui ne plaira probablement qu'à peu de gens. Les juristes, principalement...

Pour faire court, la lecture de ce document suggère que l'enseignant sera tenu responsable en cas de problème même s'il prend toutes les précautions nécessaires. Ce qui poussera à coup sûr beaucoup à renoncer à ce type d'activités.

De plus, la double contrainte est ici manifeste. D'un côté, on attend des enseignants qu'ils assurent une sécurité sans faille (risque zéro virgule zéro) pendant les sorties qu'ils organisent et de l'autre on ne comprendrait pas qu'ils abandonnent totalement les activités hors des murs de la classe.

Ces attentes paradoxales doivent être nommées et discutées honnêtement afin de trouver des solutions praticables. Le SEO a accepté de débattre de cette question épineuse. A suivre... (sl)

Filtrage au pays du non-filtré

«Les commentaires ne sont mis en ligne qu'après valida-

tion par nos soins. Nous vous remercions de vos compléments et remarques, et encourageons une discussion vigoureuse mais courtoise et respectueuse. Nous nous réservons de ne pas publier les textes dont la forme ou le contenu ne sont pas appropriés⁴.» Et pourquoi le site web du plus ancien journal de langue française ne fonctionnerait-il pas de cette élégante manière? (sl)

⁴ Site web de l'hebdomadaire *Domaine public*.

14 juin

Cette année, les femmes, et hommes solidaires, manifesteront le 14 juin dans toute la Suisse pour que l'égalité, notamment salariale, devienne enfin une réalité tangible, comme le prévoit la loi depuis 15 ans déjà. En 2011, nous fêtons aussi les 40 ans de droit de vote des femmes, les 30 ans de l'inscription de l'égalité dans la Constitution fédérale et les 20 ans de la grève des femmes de 1991. Le Collectif du 14 juin s'est constitué le 8 mars dernier et a imaginé les différentes formes de manifestations pour cette date importante. Le SAEN y a adhéré. La manifestation commencera à 11 h tant à Neuchâtel qu'à La Chaux-de-Fonds. La fête continuera jusqu'à 21 h. Venez nombreux!

(com./réd.)

Faites du sport, mais pas trop!

Vendredi 13 mai dernier, le quotidien local rapportait les échanges (nourris, forcément...) entre les représentants du monde du sport et nos autorités.

Une mention particulière à cette assertion lapidaire du ci-devant chef du service des sports de l'autre métropole horlogère à propos de la participation financière demandée aux clubs sportifs pour l'utilisation des salles de... sport.

«Ces salles ne sont pas construites pour les écoles, sinon elles n'existeraient pas.» Faut-il comprendre par cette formule que les autorités communales, bien que tenues par la législation fédérale d'organiser l'enseignement et la pratique du sport pour tous les écoliers, n'accompliraient pas ce mandat sans l'aimable participation des clubs sportifs? Auto-goal... (sl)

«Personne ne sera laissé sur le bord du chemin»

La Fédération des associations de parents d'élèves Neuchâtel (FAPEN), le Syndicat des services publics région Neuchâtel (SSP-RN) et le Syndicat autonome des enseignants neuchâtelois (SAEN) font front commun contre la décision du Conseil d'Etat de réduire le nombre

de places disponibles dans les filières à plein temps de la formation professionnelle, de durcir les conditions d'accès et d'instaurer un examen d'admission pour certains élèves, sous prétexte de promouvoir la formation professionnelle duale.

Ils lancent donc une pétition basée sur les observations suivantes. Les règlements d'école concernés n'ont été modifiés qu'en décembre 2010, soit en cours d'année scolaire, peu avant la fin du premier semestre. Des parents, dont l'enfant a été recalé suite aux nouvelles conditions, ont d'ores et déjà fait opposition, arguant qu'il devait bénéficier des conditions d'admission connues au moment de son inscription en 9MO. Leur recours a toutes les chances d'être retenu devant un tribunal.

Les modalités de l'examen d'admission aux filières en école à plein temps suscitent de nombreuses critiques, y compris par les enseignants qui ont rédigé et corrigé les épreuves. Plusieurs de ces modalités ne répondent manifestement pas aux critères généralement admis.

Enfin, l'admission aux filières à plein temps semble davantage conditionnée par le nombre de places mises à disposition que par la capacité des candidats à réussir ces formations à plein temps. 117 candidats sur 178 ont été recalés et seront donc aiguillés vers la formation

duale. Or il n'y a pas, actuellement, suffisamment de places d'apprentissage pour absorber ce surplus d'apprenants. L'offre du DECS, d'ouvrir davantage de classes de préapprentissage au besoin, ne résout en rien le problème. Il ne fait au mieux que le repousser, sans réaliser pour autant les économies escomptées et en augmentant les risques d'exclusion professionnelle des plus faibles.

Il est urgent d'aborder le problème par l'autre bout: par une véritable valorisation de la formation duale et une augmentation significative du nombre de places d'apprentissage à disposition, avant de diminuer l'offre des filières à plein temps.

Les signataires demandent au Conseil d'Etat de surseoir à la mise en œuvre des nouvelles conditions d'admission dans les filières en école à plein temps du secondaire II et de renoncer à la fermeture de classes dans ces filières à la rentrée 2011-2012.

Feuilles à télécharger sur www.saen.ch (com./réd.)



© Gianni Ghiringhelli



La Fonction publique est un groupe de travail présidé par Jean Studer qui réunit les représentants des associations du personnel de l'Etat, des policiers aux enseignants, en passant par les forestiers ou les fonctionnaires.

John Vuillaume

Des nouvelles de la Fonction publique

1) Un drôle de groupe de travail

La réunion des représentants du personnel de l'Etat de Neuchâtel ne constitue pas à proprement parler un groupe de travail. Elle ressemble plus à une chambre d'enregistrement lorsque le Conseil d'Etat inflige des mesures brutales ou douloureuses à sa fonction publique. Même chose quand il s'agit des très rares mesures d'amélioration salariale ou de conditions de travail; elles sont à prendre ou à laisser pour les associations de personnel dont les représentants peuvent se lancer, s'ils le désirent, dans des discussions oiseuses qui n'aboutissent jamais à grand-chose. Mais cela fait toujours du bien d'exprimer publiquement ses opinions, ses déceptions ou ses frustrations. Le sentiment le plus désagréable qui anime les membres de la Fonction publique est certainement celui qui nous pousse à croire que même si les finances du canton finissent par beaucoup mieux se porter, on ne nous écouterait pas plus qu'aujourd'hui! Nos revendications risquent de rester systématiquement lettre morte, comme c'est le cas actuellement.

2) La Fonction publique n'est pas une faïtière

Les relations entre les diverses associations du personnel de l'Etat ne sont pas formalisées, et donc plutôt distendues ou carrément inexistantes. La plus grande d'entre elles, le SSP région Neuchâtel, peut certes parfois tenter de rassembler derrière lui une majorité des associations pour s'opposer au

Conseil d'Etat, mais rien de régulier.

Depuis quelque temps, le sectarisme anti-enseignant de Pierre de Marcellis, président de la SMF (Société des magistrats et des fonctionnaires), est devenu incontrôlable (jugements intempestifs dans la presse locale et attaques frontales lors de séances officielles). Heureusement, il nous semble coupé de sa base, mais il continue néanmoins de porter préjudice au corps enseignant neuchâtelois. Et aucun cartel syndical, fédération ou faïtière pour le ramener à l'ordre! Les divergences ne peuvent donc pas se régler à l'interne, le linge sale n'est pas toujours lavé en famille, mais parfois en public (rappelons-nous le *clash* malheureux sur les horaires-blocs à l'école enfantine entre notre syndicat et le SSP-enseignants neuchâtelois).

Cette situation ne nous plaît pas et le SAEN ne ménage pas ses efforts pour resserrer les boulons. Mais nous prêchons encore trop souvent dans le désert.

3) Les vraies négociations ne sont que sectorielles

Quel que soit l'état du budget de l'Etat, souvent mauvais depuis trop longtemps, les négociations sur les échelles salariales ou les conditions de travail sont toujours sectorielles, avec le chef de département, en l'occurrence Philippe Gnaegi depuis la fin du printemps 2009.

Vu les réformes en cours dans l'école neuchâteloise, le moment serait malvenu d'essayer de péjorer les salaires en multipliant les échelles de traitement ou de modifier certains statuts avec des baisses de salaire à la clé! Les négociations sectorielles favorisent ainsi le statu quo, sans revalorisation salariale.

4) Un accord salarial en péril

L'assainissement de la caisse de pension unique (prevoyance.ne.ch) pourrait conduire à une dénonciation de l'accord salarial par le Conseil d'Etat, tant le trou à combler pour assurer le niveau des rentes pour aujourd'hui et pour demain est béant. L'Etat ne peut pas à la fois refinancer sa caisse de pension et assurer les améliorations salariales promises.

La situation financière du canton reste fragile et le déficit structurel de l'Etat est encore loin d'être résorbé. Seul le retour à des exercices financiers bénéficiaires pourrait peut-être un peu améliorer la donne; et encore, à la condition que nos interlocuteurs du Château, idéologiquement dans l'air du temps, naturellement ultralibéraux, aient laissé leur place à des successeurs moins formalistes ou moins dogmatiques. ●